



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin du Bois-Gentil 39 - 1091 Grandvaux
Parcelle :	5057
Propriétaire(s) :	JACKSON Cheryl
Nature des travaux :	Abattage de 12 arbres d'essences diverses et taille légère de 4 arbres
Motifs :	Arbres morts, pour la plupart, problèmes de sécurité

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du **du 18 octobre au 7 novembre 2019**.

La Municipalité

Cully, le 14 octobre 2019.